

Monsieur Philip Vanherrewege
Managing Director
Blair Inv. Sp.z o.o.
Ul. Cybernetyki 7B
02-677 Varsovie
Pologne

V/Réf : /
N/Réf. : JMB/WSP-2.178.581
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur Vanherrewege,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 282.
Rénovation et transformation.

En réponse à votre demande du 10 décembre 2015, nous vous envoyons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 6 janvier 2016 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble de bureaux à quatre façades situé dans la zone de protection et en face de la maison Gombert classée sise avenue de Tervueren 333. L'immeuble est inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural de Woluwé-Saint-Pierre. Il s'agit de l'ancienne ambassade de Pologne, dessinée en 1994 par l'architecte Luc Konior du bureau Montois, en collaboration avec l'architecte St. Fijakowski de Varsovie. Il s'inscrit dans le courant du post-modernisme tardif. L'immeuble se caractérise principalement par sa toiture mansardée, la baie bombée située au-dessus de l'auvent ainsi que l'utilisation de panneaux-miroir. La façade principale est discrètement asymétrique. Elle est précédée d'un auvent-galerie massif conçu comme une véritable œuvre d'art monumentale qui garantit une qualité particulière de l'interface entre l'espace public et l'espace privé.

Il est important de rappeler que l'avenue de Tervueren se composait essentiellement d'hôtels particuliers et de maisons de maître dont une grande partie présentait des toitures mansardées. A cet égard, à l'emplacement du n°282, s'élevaient jadis deux villas éclectiques jumelées, conçues en 1903 par l'architecte Hamaide. De ces bâtiments ne subsistent que les grilles de clôture du jardinet.

A la gauche du bâtiment, les n°278-280 (arch. P. Saintenoy, 1905, actuelle ambassade de Tunisie) consistent en deux villas jumelées de style Beaux-Arts de deux niveaux sous une haute toiture mansardée à trois pans.

A la droite du bâtiment, le n°286 se compose d'un vaste hôtel particulier de style Beaux-Arts dessiné par l'architecte A. Linssen en 1923 et remanié dans un style néoclassique en 1936 et 1938 par l'architecte G. Ricquier avec la collaboration de l'architecte de jardins R. Pechère ; l'hôtel a deux niveaux sous une toiture également mansardée.

Les considérations volumétriques ont clairement dicté celles du bâtiment existant que l'on se propose de transformer.

Le projet consiste à rénover l'intérieur, à remplacer la toiture mansardée par une toiture plate et à transformer la façade avant afin de lui procurer un aspect plus sobre et monumental. Le bâtiment est destiné à devenir la représentation diplomatique de l'Azerbaïdjan. En façade avant, il s'agirait d'enlever l'auvent-galerie, de remplacer le volume vitré bombé qui surmonte l'auvent par une baie verticale, d'enlever le pan de mur galbé qui se situe en partie latérale droite ainsi que les deux

corniches saillantes. Un porche monumental serait ajouté devant l'entrée comme support des emblèmes officiels d'Azerbaïdjan.

Après avoir débattu des valeurs architecturales du bâtiment et évalué ses capacités à intégrer les transformations projetées, la CRMS estime que les éléments destinés à disparaître en façade avant constituent indéniablement des caractéristiques stylistiques du post-modernisme tardif mais que le bâtiment pourrait supporter ces modifications. Par contre, elle défend avec force le principe du maintien de la toiture mansardée car elle réfère à la fois aux villas disparues ainsi qu'à la typologie dominante de ce tronçon de l'avenue de Tervueren, à l'instar des voisins de gauche et de droite. Elle s'interroge aussi sur la qualité du porche-galerie sculpté et suggère de davantage documenter cet élément.

La CRMS demande que les prescriptions urbanistiques soient strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur Vanherrewege, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy
- B.D.U. – D.U. : Mme J. Van Laethem